



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 81710

## Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les besoins de recrutement auxquels sont confrontées les entreprises artisanales. En effet, pour accroître l'attractivité de l'artisanat, la quasi-totalité des branches professionnelles de l'artisanat ont fortement revalorisé les grilles des salaires ces dernières années en complément des hausses successives du SMIC. Ainsi, l'artisanat du bâtiment a augmenté en moyenne de 25 % ses minima salariaux depuis 1999. En outre, la mise en oeuvre de l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat est attendue de sorte que des dispositifs d'intéressement et de chèques vacances puissent être généralisés dans les branches. L'amélioration du pouvoir d'achat reposant largement sur la baisse du coût du travail, une baisse des charges sur la main-d'oeuvre par un élargissement de l'assiette des cotisations sociales patronales est souhaitée par le secteur de l'artisanat. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés afin d'accroître l'attractivité du secteur de l'artisanat.

## Texte de la réponse

Les entreprises artisanales étant confrontées à des problèmes de recrutement, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des mesures afin d'améliorer l'attractivité des métiers artisanaux. L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ne suffit pas à rendre attractif le secteur artisanal. En effet, les branches professionnelles de l'artisanat ont relevé substantiellement les grilles de salaires ces dernières années (20,4 % d'augmentation du salaire de base mensuel de l'ensemble des salariés du secteur du bâtiment de juin 1999 à juin 2005), en complément des hausses successives du SMIC (20 % d'augmentation de 2001 à 2005). Pourtant les offres d'emploi non satisfaites restent nombreuses, notamment dans le secteur du bâtiment, et certains métiers artisanaux bien rémunérés souffrent encore d'une image négative. Aussi, dans le but d'affiner la connaissance des causes de la non-attractivité de certains métiers, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a demandé fin 2005 au contrôle général économique et financier, rattaché au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et à son ministère de conduire une étude sur les conditions actuelles d'emploi, de rémunération et de carrière des métiers à faible attractivité, critères objectifs qui doivent permettre de dépasser l'image trop négative de certains métiers. Au-delà des importants allègements de charges déjà consentis, de la relance de l'apprentissage qui doit permettre de former plus de jeunes dans les secteurs déficitaires en main-d'oeuvre, un examen méthodique sera conduit avec les professionnels pour déterminer les mesures les plus utiles pour améliorer l'attractivité des métiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Meslot](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81710

**Rubrique** : Commerce et artisanat

**Ministère interrogé** : PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire** : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 2005, page 11962

**Réponse publiée le** : 28 mars 2006, page 3443